

Demande déposée le 26/02/2026		N° DP 068 302 26 00007	
Par :	Madame HUMBERT Marine		
Demeurant à :	92 Rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	9 Rue du Pont d'Aspach 68520 Schweighouse-Thann 302 04 114, 302 04 115	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	CLOTURE GRILLAGEE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 26/02/2026 par Madame HUMBERT Marine,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'INSTALLATION D'UNE CLOTURE GRILLAGEE ET LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ;
- sur un terrain situé 9 Rue du Pont d'Aspach ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 27/02/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le 04 MARS 2026

Le Maire,

LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible et moyen).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.